

ABONNEMENT.

Table of subscription rates for Saumur and Paris, including postal charges.

On s'abonne :

Addresses for subscriptions in Saumur, Paris, and other locations.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Table of insertion rates for various types of advertisements.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne :

Addresses for subscriptions in Paris.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 Décembre 1879.

SOUSCRIPTION

En faveur des Pauvres DE SAUMUR

Ouverte au bureau de l'Echo Saumurois.

SIXIEME LISTE.

Table listing donors and amounts for the subscription.

On peut souscrire indistinctement soit au bureau de l'Echo Saumurois, soit chez M. M. Mérit, curé de Saint-Pierre; Foucher-Gilbert, rue de Bordeaux; de Neuville, rue Bodin; Le Brech, rue Haute-Saint-Pierre; Laroche, place du Roi-René.

Les porteurs de bons peuvent se présenter chez les fournisseurs ci-dessous, qui ont

adhéré, et chez ceux qui adhéreront aux prix stipulés sur les bons.

Voici les noms des marchands de bois, bouchers et boulangers qui ont adhéré jusqu'à ce jour :

MARCHANDS DE BOIS.

MM. Barthélemy, à Nantilly. Girard fils, place Dupetit-Thouars. Chatain, rue Saint-Nicolas.

BOUCHERS.

MM. Prouteau, à Nantilly. Béchereau, rue Saint-Nicolas. Pallu et Grolleau, quartier des Ponts. Tessier, rue de la Tonnelle. Boutin, place de l'Hôtel-de-Ville.

BOULANGERS.

MM. Gourdiéau, à Nantilly. Roué, Grand'Rue. Verron, carrefour Dacier. Leroy, rue Saint-Jean. Gauth-Jousselin, Brisson, veuve Saunier, rue Saint-Nicolas. Viau, carrefour Dacier. Girault, Leballleur, Lepelletier, quartier des Ponts.

Chronique générale.

Afin de donner un résultat efficace au dernier vote de confiance sur l'épuration du personnel, les députés de la gauche et l'Union républicaine ont décidé qu'elles profiteraient des vacances actuelles pour faire, dans leurs départements, une enquête sur les fonctionnaires à maintenir ou à révoquer.

Les souffrances du commerce parisien vont augmentant de jour en jour, et l'on signale un nombre incalculable de grandes maisons qui se trouvent au-dessous de leurs affaires.

Ce n'est pas tant à la rigueur de la saison qu'est due cette triste situation qu'à la nullité du mouvement mondain, aussi bien dans le foubourg Saint-Germain que dans la finance, la politique et les sphères officielles.

On lit dans la France :

« A de certains symptômes, il est évident que le Président de la République croit que l'heure est arrivée d'intervenir plus effectivement dans la politique. Nous croyons que le message, absolument constitutionnel, précisera, de la façon la plus claire et la plus élevée, le rôle du Président de la République. »

La lutte devient si vive, dit-on, que M. Grévy menace de se retirer.

La volonté ferme et inébranlable du Président de la République est d'avoir un cabinet dont le programme soit ainsi conçu : Epuration du personnel, extension du droit de grâce, réforme dans la magistrature. Le programme du Palais-Bourbon demande au contraire : l'amnistie pleine et entière, la suppression de l'inamovibilité de la magistrature et les franchises municipales.

Jusqu'ici, il a été impossible d'arriver à une entente. Il paraît que M. Jules Grévy, profondément irrité par toutes ces difficultés, a déclaré que si, dans les 24 heures, le cabinet n'était pas constitué, il ferait appeler le président de la Chambre et, au défaut de M. Martel, le premier vice-président du Sénat pour les charger d'en constituer un quelconque.

Le conseil municipal de Paris met sa gloire à s'insurger contre la loi; il l'a encore une fois prouvé en refusant pour la deuxième fois d'inscrire au budget la dépense des cultes. La discussion qui s'est élevée à ce sujet a été très-orageuse et pleine d'incidents.

M. Riant a défendu avec une courageuse énergie les droits et la liberté catholiques. Quant à M. le préfet Hérold, il n'a que trop mérité les éloges que lui ont décernés les radicaux du conseil.

La discussion a établi que M. Lepère avait trompé le Sénat en annonçant qu'il avait fait signer samedi le décret annulant la délibération illégale prise par le conseil municipal. M. Lepère n'a pas le respect de la vérité, et le mensonge est un de ses moyens favoris de tribune.

Samedi soir, au moment où, descendant de la tribune, M. Waddington passait auprès des bancs de la droite, on a entendu un soupir de soulagement capable de faire tourner un moulin. Il « émanait » de M. le président démissionnaire du conseil. Plusieurs sénateurs se sont mis à rire, et M. Waddington a fait chorus.

Le Journal officiel annoncera ce soir que M. le Président de la République a conféré à M. de Freycinet, qui l'accepte, le mandat officiel de former un nouveau cabinet.

M. le Président de la République, se conformant aux règles du régime constitutionnel, laisse à M. de Freycinet entière liberté dans le choix de ses collaborateurs.

La sottise du jour.

Dans sa séance de mercredi, le conseil municipal de Paris, qui ne connaît point d'obstacles, a, d'un trait de plume, rayé du calendrier la fête de Noël.

Noël! qu'est-ce que cela? a-t-il dit. Connais pas! Et il a décidé qu'il tiendrait jeudi sa séance ordinaire.

Il se réserve de fêter l'anniversaire du 18 mars!

La congrégation de l'Index ayant interdit un livre à M. Léo Taxil, ancien radical, in-

27

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

XIV

Les jours qui suivirent cette nuit de fête furent lugubres pour M<sup>lle</sup> d'Anglejean. La demi-affection que lui témoignait sa mère avait fait place à une indifférence farouche, qui, dans la même semaine, variait du silence absolu au reproche sans motif. Pendant de longues heures, elle se sentait aussi complètement oubliée que jadis, aux Accroches, et tout à coup, par un caprice inexplicable, sa présence à l'hôtel servait de prétexte à des blâmes sévères infligés à chacun de ses actes.

Emmeline se faisait cependant bien petite, bien peu exigeante. Retirée dans sa chambre, elle y pleurait avec Pierrette. Appelée au salon, la comtesse lui reprochait sa légèreté si elle se forçait au sourire, ou sa tristesse si elle demeurait réservée.

Quand elle sortait avec Pierrette, on lui faisait entendre que sa place était plutôt dans l'équipage de sa mère, à ses côtés; et lorsque, soumise et

même heureuse de ce désir, elle venait se mettre à la disposition de M<sup>lle</sup> d'Anglejean à l'heure du bois, celle-ci lui déclarait froidement qu'elle ne se souciait pas de sa compagnie.

La comtesse, extrême en tout, avait brusquement revêtu un costume plus sombre, rendu sa coiffure plus austère et renoncé à certains cosmétiques. De bonne foi, elle supposa l'abdication assez complète. Intérieurement souffrait la tempête, croissaient les regrets, se creusait le vide.

Il manquait un levier à cette âme mal équilibrée pour accepter chaque époque de la vie avec ses sacrifices et ses compensations. Il lui manquait le sentiment chrétien qui est une force, un baume, un but!

Emmeline se sentait avec douleur aussi inutile, aussi étrangère que par le passé dans la maison maternelle. La réforme qui arrachait tant de soupirs à M<sup>lle</sup> d'Anglejean portait sur quelques points tout en dehors. Au fond, son cœur ne s'ouvrait pas pour sa fille.

Celle-ci n'avait qu'une douceur, la présence de Pierrette, et qu'une consolation, les visites de M. de Madiran. Quoiqu'elle ne se permit de lui rien dire, elle gardait l'illusion que cet ami si perspicace et si bon devinait et prenait en pitié sa tristesse.

Elle avait encore une joie. Pierrette, apprenant que Robert était, à Paris, leur proche voisin, s'était empressée de porter à son sauveur des Accroches,

comme elle l'appelait, les témoignages expansifs de sa gratitude.

Robert avait paru très-heureux de sa visite, désireux de la voir se renouveler, et la vieille fille n'avait garde de résister à une aussi flatteuse sollicitation.

Pierrette allait donc voir Robert, c'est-à-dire parler d'Emmeline; car, pour la digne gouvernante, Emmeline résumait les trois quarts de sa vie de dévouement.

Robert prenait l'intérêt le plus vif à ces récits pleins de cœur, et aussi de naïveté, où la sœur du capitaine laissait percer toute la vérité, si lamentable qu'elle fût.

Elle avait confiance dans « l'ami » de son frère, et d'ailleurs, cela soulageait son affection que de peindre au naturel les chagrins de sa chère petite Emmeline.

Jamais le jeune homme ne se permit une question indiscrette, ni un message verbal. Il envoyait ses respects à M<sup>lle</sup> d'Anglejean comme un hommage qu'elle devait recevoir de tous. Rien de plus.

De son côté, la jeune fille prenait plaisir à entendre Pierrette lui conter les menus faits de ses visites à l'hôtel de Madiran, l'accueil reçu, les paroles échangées, l'aspect de la maison, la nuance des tentures; elle s'amusait de peu et n'interrogeait pas davantage.

La comtesse lui avait demandé, un jour, par

quelle circonstance elle s'était trouvée en relations avec M. Robert de Madiran, et, comme elle en avait fait le récit fidèle, sa mère avait conclu d'un ton sec :

— C'est un étourdi, sans jugement, bon garçon, qui a du moins l'esprit de se mettre sérieusement et tardivement au travail. Cette nécessité vous explique une retraite absolue dont je le loue.

Emmeline jugea peut-être que l'opinion maternelle était un peu sévère, d'autant mieux qu'on ne l'appuyait d'aucune preuve; mais si elle se crut autorisée à ne point s'y ranger sans examen, elle ne tenta pas de la combattre.

Elle savait si peu elle-même de ce jeune homme qui avait traversé sa vie de recluse à la façon dont un météore fend l'horizon.

Son esprit, sa bienveillance, sa mélancolie, la franchise de son beau regard ouvert, avaient tracé un sillon dans son souvenir. Vaguement, elle désirait n'être pas oubliée par ce voyageur que les consulats allaient emporter au loin. Elle souhaitait rester dans sa mémoire, ne fût-ce qu'à l'état de vision, entrevue sur un rocher, avant de se perdre dans la vie réelle.

Jamais elle n'aperçut Robert aux fenêtres de l'hôtel de Madiran, et sans doute ignorait-elle absolument que, lorsque le soleil d'hiver l'attrait dans le jardin, des yeux sympathiques, mais invisibles, y suivaient tous ses mouvements.

titulé la *Fille du Jésuite*, l'auteur a envoyé sa carte au Saint-Père avec ces mots incroyables :

« A M. Pécoti, dit Léon n° 43, en formant les vœux les plus sincères pour la chute prochaine de sa papauté. Léo Taxil, baptisé malgré lui. »

Un journal maçonnique, la *Chaîne de l'Union*, annonce que « la loge de Saint-Ouen, dans une circulaire envoyée au suprême conseil et répandue dans les loges, a blâmé la conduite du F. Jules Simon, concernant la loi Ferry, et laissé entendre que, en raison de ce fait, ce F. n'est plus digne de faire partie de la maçonnerie écossaise. »

M. Jules Simon ne peut que se louer d'avoir encouru un blâme qui l'honore.

On annonce la mort de M. le général de division Fiéreck, qui était en retraite à Meylan (Isère).

M. Fiéreck, alors capitaine d'artillerie, arrêté à Strasbourg le prince Louis-Napoléon (plus tard Napoléon III) au moment où ce dernier entrait dans la caserne d'artillerie pour soulever le régiment en sa faveur. M. Fiéreck s'était depuis complètement rallié au gouvernement de l'Empire.

Il vient de se passer à Joigny un petit incident que la *République française* nous apprend.

Les sous-officiers du 4<sup>e</sup> régiment de dragons ont, dans la nuit de dimanche, coupé l'arbre de la liberté qui s'élevait sur une des places de la ville.

Les sous-officiers ont été mis en prison, et le colonel a ordonné de procéder sans retard à l'établissement d'une plainte en conseil de guerre.

### Une erreur du Conseil municipal DE PARIS.

Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil municipal, le citoyen Roche a émis, comme on sait, l'ingénieuse idée de mettre en location les églises de Paris, et de les adjuger au plus offrant et dernier enchérisseur, ce qui suppose cette double proposition que le Concordat serait une lettre morte, et de plus que la propriété des églises et presbytères appartient aux communes. La chose est donc de conséquence et mérite qu'on s'y arrête.

Quant au Concordat, il n'est pas douteux que, tant qu'il subsistera, il opposera un obstacle invincible à une semblable prétention de la part des municipalités. Du moment, en effet, où le gouvernement consulaire s'entendait avec le Saint-Siège pour le rétablissement du culte catholique en France, il est bien évident que la première condition de cet accord était la restitution des églises aux fidèles et au clergé. Aussi

La baronne d'Astiville lui témoignait une tendresse de plus en plus démonstrative. Bravant les caprices de Césarine, elle accourait chaque jour, les mains tendues, les lèvres mielleuses, se déclarant incapable de vivre plus de vingt-quatre heures sans embrasser son « cher amour. »

« Et son fils !... lui aussi, n'avait d'autre objectif que cette bienheureuse demeure. Si les convenances ne lui eussent fait un devoir de dominer son impatience, il eût passé sa vie près de sa charmante cousine. »

Emmeline écoutait paisiblement ses insinuations et répondait que la présence de son cousin Gustave lui était toujours agréable.

En vérité, elle ne dédaignait pas la conversation de ce jeune parent qui lui apportait une distraction, et son visage, que le mensonge n'effleurait jamais, ne démentait pas cette réponse.

C'était bien quelque chose, mais trop peu. La baronne eût voulu mieux que cela. Un brin de rougeur, du trouble, de l'embarras. Rien ne paraissait. Emmeline restait simple et calme avec son cousin, malgré les dithyrambes exaltés dont il l'accablait.

D'autre part, dans la société de la comtesse, on commençait à chuchoter que le défunt comte d'Anglejean avait laissé une fortune superbe, et que, sans se dépouiller, sa veuve en donnerait en dot une fort belle part au gendre qu'elle choisirait ;

l'article 42 du Concordat s'exprimait-il ainsi :

« Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques. »

Et les articles organiques, inspirés cependant par un sentiment laïque très-marqué, non-seulement reproduisaient la même pensée et la même disposition, mais se servaient de termes plus précis et plus énergiques encore :

« Les presbytères et les jardins attenants non aliénés, disait l'article 72, seront rendus aux desservants des succursales. »

En un mot, la nation, devenue propriétaire des édifices religieux par les diverses lois révolutionnaires qui en avaient fait des biens nationaux, se dessaisissait de ceux de ces biens qui n'avaient pas encore été aliénés, qui étaient restés « entre ses mains », comme disait l'article 75 de la loi du 48 germinal an X, et les mettait à la disposition des évêques pour les rendre à la célébration du culte.

Le gouvernement d'alors respectait les ventes faites, mais rétablissait l'ancien état de choses, quant aux églises non aliénées, et les affectait à l'exercice du culte catholique.

Et comment en aurait-il pu être autrement ? Comment cette affectation n'eût-elle pas été la première condition du Concordat, puisque seule elle donnait une réalité au rétablissement du culte, puisque seule elle relevait les autels, comme on disait alors ?

Nous savons bien que le but que veulent atteindre les fanatiques d'irréligion comme M. Roche et les membres de la majorité du Conseil municipal, c'est un but exactement contraire à celui que se proposait le gouvernement consulaire de l'an VIII. Celui-ci rouvrirait les temples ; eux, tout ce qu'ils désirent, c'est de les fermer. Leur idéal n'est pas seulement, comme M. Odillon-Barrot, de prudhommesque mémoire, un Etat athée, mais une nation athée.

Aussi ont-ils peu de sympathie pour le Concordat et même pour les articles organiques, toutes les fois du moins que les deux lois ne leur fournissent pas une arme contre le clergé. Mais la sympathie ici n'importe guère. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, le Concordat est un traité qui lie les deux parties contractantes, et, tant que ce traité existera, il faudra le respecter, et par conséquent ne pas donner suite, pour le moment, à ce projet, si attrayant qu'il soit, de mises aux enchères des églises et des cathédrales, et de leur transformation en cafés et salles de bal ou de spectacle, si les entrepreneurs de ces divertissements publics, bien propres à élever l'esprit et le cœur, savaient y mettre le prix et sortir victorieux de cette lutte glorieuse.

Mais même, si ce traité était dénoncé ; s'il cessait jamais de lier la France et le Saint-Siège, en résulterait-il que les municipalités pourraient enlever aux cultes les églises catholiques ?

Nous ne le pensons pas ; parce que, selon nous, la propriété des églises appartient, non pas aux municipalités, mais aux com-

munautés d'habitants catholiques, c'est-à-dire aux fabriques, qui forment une personne morale et qui peuvent posséder tout aussi bien que les municipalités.

Il est un point, en effet, que personne ne peut contester : c'est que la nation, l'Etat, était devenu propriétaire de tous les biens ecclésiastiques, en vertu des lois révolutionnaires. C'est un fait indéniable, et nous le constatons sans le juger. Or, à qui la nation, encore propriétaire, en l'an VIII, de tous les biens de cette nature qu'elle n'avait pas vendus, les a-t-elle transmis ? Ce n'est pas aux communes, puisque nous voyons au contraire, dans l'article 42 du Concordat, et dans les articles 72 et 75 de la loi organique de germinal an X, qu'elle rend aux desservants les presbytères et jardins non vendus, et qu'elle met à la disposition des évêques les cathédrales et les églises.

De deux choses l'une : ou l'Etat ne s'est pas dessaisi de cette propriété, et c'est encore lui qui est propriétaire des églises, ou s'il s'en est dessaisi, c'est au profit des fidèles, c'est-à-dire au profit de communautés d'habitants catholiques. L'on ne saurait trouver place pour une troisième hypothèse d'après laquelle l'Etat se serait dessaisi en faveur des municipalités.

Et la preuve que l'Etat n'a pas entendu rester propriétaire, c'est qu'il s'est déchargé sur les fabriques de toutes les charges de la propriété, des dépenses d'entretien et même des grosses réparations.

Lors, en effet, que l'Etat intervient pour assurer la conservation d'un édifice religieux, c'est à titre gracieux et nullement obligatoire. L'argent qu'il donne pour conserver telle église classée parmi les monuments historiques, il le donne en pur don, et nullement en acquit d'une obligation qui lui incombe.

Quant aux dépenses relatives au culte auxquelles les municipalités sont tenues, elles dérivent non d'un titre de propriété, mais de certaines obligations sociales mises à leur charge. Si, en cas d'insuffisance du budget des fabriques, elles doivent subvenir aux dépenses de réparation des églises, c'est par la même raison qu'elles doivent subvenir aux dépenses de l'instruction primaire. S'il en était autrement, si les communes étaient propriétaires, ce ne serait pas subsidiairement, mais principalement que ces charges leur incomberaient.

(*Le Moniteur universel.*)

### Etranger.

RUSSIE. — *Le Comité révolutionnaire de Saint-Petersbourg.* — Les ambassadeurs de Russie accrédités auprès des grandes puissances ont reçu ces jours derniers une lettre du Comité central révolutionnaire de Pétersbourg dont voici la teneur :

« MM. les ambassadeurs occupent des postes très-élevés, ayant une très-grande influence non-seulement dans la politique extérieure de la Russie, mais encore sur l'Empereur et sur son entourage, et connaissant de visu (le mot est dans la lettre) les rouages parlementaires des peuples, sont invités à faire des remontrances d'abord au grand conseil de l'empire et au besoin de l'Empereur lui-même, de la nécessité absolue d'introduire des réformes dans le système du gouvernement. »

Parmi les considérations de cette motion, le Comité révolutionnaire demande aux ambassadeurs quelle peut bien être la raison pour laquelle les pays russes de la Baltique, la Courlande, la Livonie, l'Estonie, ont un semblant de parlement, ou pourquoi l'Empereur a combattu en faveur des Bulgares et des Serbes ; pourquoi ces trois peuples ont-ils une constitution et des Chambres ? La lettre se termine par les mots suivants :

« Les ambassadeurs peuvent beaucoup pour obtenir des changements, et s'ils ne le font pas, c'est qu'ils ne le veulent pas ; alors personne ne sera étonné que le Comité révolutionnaire le fasse responsable en partie de l'avenir réservé au gouvernement autocrate de la Russie. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Température, samedi 27 décembre, 7 heures du matin : 12 degrés au-dessous de zéro.

Un brouillard épais règne sur la ville et quelques flocons de neige voltigent.

Midi : le ciel est clair et le vent est à l'Est ; le thermomètre est à 8 degrés au-dessous de zéro ; le soleil ne parvient pas à fondre l'épaisse couche de givre qui recouvre les arbres.

La route qui a été frayée sur la Loire par les piétons a été inaugurée hier soir à Saumur par une voiture à deux roues, montée de trois jeunes gens. Un quatrième tenait le cheval à la bride, car le pauvre animal était plus exposé que ses conducteurs, et dans une chute sur les glaçons aigus qui hérissent les côtés de la voie, il aurait pu se percer les flancs.

La voiture éprouvait de fortes secousses en franchissant ces glaçons, mais le plus difficile a été l'entrée sur la Loire et la sortie.

D'après des sondages multipliés, l'épaisseur minimum de la glace est de 40 centimètres, et en certains endroits elle atteint 80 centimètres et 1 mètre, par suite des glaces superposées.

#### CONCERT DE M. FRANCIS PLANTÉ.

Nous sommes en retard pour rendre compte du concert que M. Francis Planté nous a donné lundi dernier, 22 décembre, dans la grande salle de l'hôtel de la Paix. Et cependant cette soirée peut être comptée au nombre des plus belles fêtes musicales dont notre ville conserve le souvenir.

Ce concert avait attiré une grande affluence ; des Angevins n'avaient pas craint de braver la rigueur du froid pour assister à ce rendez-vous artistique.

A huit heures et demie, la salle était pleine. Salué à son entrée par une double salve de bravos, M. Planté s'est mis de suite, dès son premier morceau, en communion intime avec son auditoire, et pendant trois heures il nous a tenus sous le prestige de son magique talent, répétant avec la plus gracieuse complaisance les nombreux morceaux qui étaient redemandés.

Nous n'entreprendrons pas ici l'analyse du talent de M. Planté : c'est un talent à part, rival d'aucun autre, supérieur peut-être à tous. N'attendez de Planté aucun tour de force : on sent qu'il pourrait en faire, on lui sait gré de s'en abstenir. Il se contente de chanter sur le piano, comme Vivier sur le cor, Allard sur le violon, Franchomme sur le violoncelle. Il est absolument maître de son instrument qui, dès qu'il le touche, fait partie de lui-même. Ses qualités distinctives sont la profondeur du sentiment, la netteté de l'expression, la finesse des nuances, le moelleux des sons unis à la fermeté ; en l'écoutant, on songe malgré soi à ces délicieux contours qui font un des charmes des tableaux de Raphaël.

Planté a quarante ans, et son talent grandit sans cesse. Retiré à Mont-de-Marsan, il ne fait que de courtes apparitions à Paris dans le monde des arts. Chaque année revêt en lui un nouveau progrès. Toujours désireux de s'élever de plus en plus dans son art, il travaille sans relâche, montrant ainsi que pour les grands maîtres il n'y a pas de temps d'arrêt, et que, dans l'art ainsi que dans toute chose, la perfection idéale est sans limites, comme Dieu dont elle émane.

Nous serions ingrats, si nous ne mentionnions ici les deux excellents artistes que M. Planté avait amenés avec lui : M. Lefort, violoniste, et M. Loeb, violoncelliste, tous les deux faisant partie des concerts du Conservatoire et de l'orchestre de l'Opéra. M. Lefort a été particulièrement applaudi dans une berceuse de sa composition qui a été bissée. L'accord entre ces trois talents, habitués à se produire ensemble sous la direction du maître, est tel que, par moments, on ne sait plus lequel tient le chant, du piano, du violon ou du violoncelle.

Le grand et légitime succès obtenu par M. Francis Planté dans la soirée de lundi dernier nous fait espérer de le revoir quelque jour à Saumur. L'éminent artiste peut être sûr qu'il retrouvera parmi nous cet accueil sympathique qui fait à la fois la force de ceux qui se font entendre et le charme de ceux qui les écoutent.

#### PRIX de la Viande de Boucherie à Saumur

A partir du 28 décembre 1879.

BOEUF : 1<sup>re</sup> catégorie, 4 fr. 80 le kilog. ; 2<sup>e</sup>, 4 fr. 50 ; 3<sup>e</sup>, 4 fr. 20 ; 4<sup>e</sup>, 4 fr. VEAU : 1<sup>re</sup> catégorie, 4 fr. 60 le kilog. ; 2<sup>e</sup>, 4 fr. 40 ; 3<sup>e</sup>, 4 fr. 20.



